

Le Lycée Hôtelier du Touquet est un établissement Public relevant de l'Education Nationale : les études y sont donc gratuites.

Afin d'aider les familles à absorber les dépenses relatives aux frais annexes de scolarité, plusieurs types d'aides sociales sont possibles : les bourses nationales en sont une.

LES BOURSES NATIONALES DU SECOND DEGRÉ

Pour les bourses nationales 2008/2009: 1 part = 42,36 € annuels.
En plus de leurs parts de bourses.

1. Elèves boursiers qui entrent en SECONDE PROFESSIONNELLE (1ère année de BEP)

Ils touchent au cours du 1er trimestre une prime d'équipement de 341,71 euros.

Ils touchent pour l'année scolaire une prime de qualification de 435,84 euros payée en 3 fois.

2. Elèves boursiers qui entrent en SECONDE TECHNOLOGIQUE

Ils touchent au cours du 1er trimestre une prime d'équipement de 341,71 euros. Ils touchent pour l'année scolaire une prime d'entrée en seconde de 217,06 euros payée en une seule fois.

3. Elèves boursiers qui entrent en TERMINALE BEP

Ils touchent pour l'année scolaire une prime de qualification de 435,84 euros payée en 3 fois.

4. Elèves boursiers qui entrent en PREMIERE ou TERMINALE TECHNOLOGIQUE

Ils touchent pour l'année scolaire une prime d'entrée en première ou terminale de 217,06 euros, payée en une seule fois.

PRIME A L'INTERNAT

Les élèves internes boursiers bénéficient de la prime à l'internat.

Le taux de cette prime, payée en 3 fois, est fixé à 239,64 euros pour l'année scolaire.

ALLOCATION DE LOGEMENT

Pour les élèves qui logent en ville et qui doivent louer une chambre, il est possible, sous certaines conditions, d'obtenir des aides (Allocation de Logement à caractère social) de la Caisse d'Allocations Familiales Quai de la Gendarmerie 62100 - CALAIS

Tél. 03.21.46.94.94 - adresse internet: www.caf.fr.

Attention, ces aides ne sont pas cumulables avec les Allocations Familiales versées aux familles

FONDS SOCIAUX

Fonds social lycéen, Aide restauration région. Pour les familles qui connaissent des difficultés financières, il suffit de remplir un dossier que l'on peut obtenir au bureau du Conseiller Principal d'Education et l'aide possible sera examinée en commission.

CAISSE DE SOLIDARITÉ DE L'APE

L'Association des parents d'élèves essaie d'aider les familles en difficultés financières qui le

lui demandent.